



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Lyon, le 26 juillet 2023

Service CIDDAE

Pôle SeDD

Affaire suivie par : Denis Francon

denis.francon@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 07 77 86 52 78

Note de synthèse relative à la tenue des CNR territoriaux en région Auvergne-Rhône-Alpes

PJ : 7 fiches de restitution

Lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, le Conseil national de la refondation (CNR) vise à créer une nouvelle manière de se concerter et d'agir pour bâtir des solutions appropriées aux grands défis de notre temps.

Le CNR climat et biodiversité, lancé par la Première ministre, décline la méthode du CNR aux problématiques de transition écologique. Chaque sujet fait l'objet d'ateliers nationaux qui permettent d'identifier des constats, enjeux et défis précis à résoudre.

Une déclinaison territoriale, à l'échelle des contrats de relance et de transition écologique (CRTE), a été conduite dans chaque région pour mobiliser les parties prenantes autour d'un thème essentiel de la transition écologique et énergétique, partager le projet de territoire sur le thème choisi (énergie, biodiversité, logement ou mobilité) et identifier avec les acteurs du territoire les solutions (projets, initiatives, propositions d'évolution) potentiellement mobilisables.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 7 CNR territoriaux « Climat et biodiversité » ont été organisés :

- 2 dans l'Ain : CC des Dombes et CC Dombes Saône Vallée
- 1 en Drôme : CC Portes de Drôme Ardèche
- 1 en Isère : CC Balcons du Dauphiné
- 1 dans la Loire : CC du Pilat rhodanien
- 1 en Haute-Loire : PETR Jeune Loire
- 1 dans le Rhône : CC Saône Beaujolais

Ils ont réuni 400 participants : élus d'EPCI et de communes, services et opérateurs de l'État (préfectures, DDT, ADEME, ANAH, DREAL, CEREMA), entreprises (Grands groupes, PME, TPE), chambres consulaires (CCI, CMA, Chambre d'agriculture), associations et groupements d'usagers, citoyens.

Les fiches de restitution de chaque CNRt ont été transmises au Commissariat général au développement durable (CGDD) pour alimenter le CNR national.

La présente note a pour objet de synthétiser pour chacune des 4 thématiques (énergie, biodiversité, logement, mobilité) les travaux des différents CNRt de la région.

1 – Résultats transversaux

L'exercice CNRt a été jugé très satisfaisant par les 7 collectivités volontaires. Il a renforcé le lien entre collectivités et services de l'État en département qui était déjà bon. Dans des formats d'organisation très divers, l'appui au montage des événements par les DDT et Préfectures a été fortement apprécié.

Quels que soient les thèmes, il ressort une volonté forte d'agir à 4 niveaux :

- Renforcer le pilotage du sujet par les EPCI en associant les communes pour une réappropriation des enjeux, notamment en s'appuyant sur leur ingénierie pour définir des stratégies de transition sur le long terme ;
- Inciter au passage à l'action de l'ensemble de la société en donnant à voir la diversité des solutions possibles et en communiquant sur les objectifs atteints y compris par d'autres territoires (« preuve par l'exemple ») ;
- Intégrer la synergie entre les enjeux de transition écologique en s'appuyant notamment sur les aménités environnementales pour une meilleure acceptabilité et une viabilité économique à long terme ;
- Associer les citoyens et favoriser la compréhension des phénomènes en jeu pour faciliter la mise en œuvre d'actions de transition.

Des besoins partagés s'expriment également :

- simplification des normes et des procédures réglementaires ;
- renforts en ingénierie pour faire émerger et aboutir les projets ;
- aides financières de l'État augmentées et plus faciles d'accès.

Des volontés de reproduire, voire de transposer la méthode et le format de discussion dans le cadre des CRTE se sont exprimées.

2 – Énergie :

La thématique a été abordée par les collectivités suivantes : CC Saône-Beaujolais, CC Pilat-Rhodanien, CC Dombes. Elles se sont montrées très investies sur la transition énergétique, avec une volonté de développer les EnR et de répondre à des objectifs énergétiques territoriaux.

Les 3 territoires ont retenu des entrées différentes pour aborder le sujet : le développement des EnR comme levier d'adaptation au changement climatique pour la CC de la Dombes, la réponse au décret tertiaire illustrée par la réhabilitation de la piscine intercommunale pour la CC du Pilat-Rhodanien, le développement d'un mix énergétique local pour la CC Saône

Beaujolais. Ces trois démarches ont démontré la faisabilité d'atteindre les objectifs de transition énergétique fixés lorsque les diagnostics de départ étaient bien posés.

Exemples de projets exemplaires (projets structurants ambitieux, idées novatrices) :

Pour la CC Dombes :

- Création d'un label et d'un plan de gestion des haies qui représente une ressource de bois-énergie
- Projet Agri-Lea pour développer l'agri-photovoltaïsme

Pour la CC Saône Beaujolais :

- Création de l'académie de la transition énergétique pour acculturer législativement et techniquement élus, techniciens et citoyens
- Démarche de réappropriation publique et citoyenne de la question énergétique pour massifier le photovoltaïque et en assurer une maîtrise publique

Pour la CC Pilat-Rhodanien :

- Démarche de rénovation ambitieuse de la piscine intercommunale (avec l'objectif d'atteindre des performances de haut niveau et durables et le choix d'assumer une fermeture longue)

Principales évolutions législatives et réglementaires souhaitées :

- Revoir le cadre fiscal afin de diminuer la taxe sur l'énergie, prévoir une labellisation des entreprises, faciliter la revente d'énergie et la rendre plus rentable pour les entreprises (CC Dombes), sécuriser les prix du biogaz par des PPA gaz (CC Saône Beaujolais)
- Interdire l'arrachage des haies, simplifier les labels de gestion du bois, lever les contraintes réglementaires sur le mélange des boues de station d'épuration (CC Dombes) et pouvoir épandre en agriculture les digestats de méthanisation (CC Saône Beaujolais)
- Encadrer le développement des projets EnR en milieu agricole (CC Dombes), revoir le classement ICPE de la valorisation du fumier équin (CC Saône Beaujolais)

3 – Biodiversité :

La thématique a été abordée par les collectivités suivantes : CC Saône Beaujolais (avec une entrée par le bioclimatisme), CC Pilat Rhodanien (illustrée par la création d'une zone d'activité économique), CC Balcons du Dauphiné (biodiversité et agriculture).

Les collectivités ont porté la préoccupation d'une plus grande prise en compte des enjeux de préservation/reconquête de la biodiversité en développant des approches systémiques pour

favoriser l'acceptabilité sociale des projets et intégrer davantage les solutions fondées sur la nature.

Exemples de projets exemplaires (projets structurants ambitieux, idées novatrices) :

Pour la CC Pilat Rhodanien :

- Démarche de biodiversité positive en appui à la création de la ZAE de « L'aucize » à Bessay : importance de la réflexion amont pour construire un projet résilient, proposer un paysage de haute qualité et respectueux de la biodiversité (création de mares, conservation des haies, replantation, passage à faune,...). Association d'un écologue et du PNR du Pilat pour questionner le projet, travail collectif des acteurs publics et utilisation de la marge maximale de chaque acteur pour construire le projet. La biodiversité n'est pas une contrainte mais un atout pour les entreprises et les employés du site.

Pour la CC Saône Beaujolais :

- Projet de Belleville en Beaujolais de devenir la 1ère ville détentrice du label « Ville bioclimatique et positive » en 2035. Il s'agit de faire de la nature une infrastructure de développement du projet urbain (gestion des eaux pluviales, désartificialisation, plantations, relance de la filière de la terre crue pour les constructions), de faire adhérer les habitants et d'imposer cette vision de la ville aux aménageurs

Pour la CC Balcons du Dauphiné :

- Protéger la biodiversité de façon dynamique et non figée : limiter l'impact des projets, permettre au vivant de progresser, recycler en priorité les friches pour éviter la pression sur les espaces naturels. Ce qui implique une connaissance fiable de la situation environnementale (observatoire biodiversité), une information du public et des propositions alternatives de pratiques (bio-carburants, agro-écologie, plan alimentaire territorial, paiement pour services environnementaux, promotion de filières locales)

Principales évolutions législatives et réglementaires souhaitées :

- Revoir le principe du code rural qui prévoit que le bois appartient au vendeur du terrain (CC Pilat rhodanien)
- Introduire une obligation réglementaire à la réalisation d'un diagnostic biodiversité sur tous les projets (CC Pilat rhodanien)
- Faire évoluer le code des marchés publics pour permettre l'intégration de produits innovants non normés (CC Saône Beaujolais)
- Revoir les dispositifs financiers de la PAC (CC Balcons du Dauphiné)

- Renforcer le poids des collectivités dans les processus de préemption (CC Balcons du Dauphiné)
- Mettre en place une garantie de remboursement en cas de dégradation de récolte liée à la non utilisation de pesticides (CC Balcons du Dauphiné)
- Faciliter les projets de renaturation (souplesse sur la séquence ERC, simplification du passage en commissions consultatives) (CC Balcons du Dauphiné)
- Créer un label national indépendant sur les pratiques préservant la biodiversité et mieux encadrer la traçabilité de la chaîne de production alimentaire (CC Balcons du Dauphiné)

4 – Logement

4 territoires ont orienté leur démarche de CNR territorialisé sur la thématique logement : la CC de la Dombes, la CC porte de Drôme Ardèche, le PETR Jeune Loire et ses rivières, la CC Balcons du Dauphiné.

Les dimensions de rénovation énergétique, de revitalisation urbaine, de planification et de parcours résidentiel ont été abordées.

Les orientations principales sont les suivantes :

- Donner à voir le logement de demain et induire des changements de comportements des citoyens (communication, preuve par l'exemple, développement du pouvoir d'agir), des professionnels (formation des artisans, des architectes, structuration des filières type RGE ou éco-matériaux) et des élus (formations)
- Simplifier et adapter les normes techniques (DPE dans l'ancien, réglementation handicap, ZAN en zones rurales, contraintes architecturales) et les critères d'attribution des aides (renforcer sur la rénovation, assouplir les plafonds de ressources) et pousser des dispositifs (conventionnement ANAH, bail réel solidaire) pour remettre sur le marché des logements et massifier la rénovation thermique
- Développer une approche globale du logement dans l'espace urbain (planification, mixité des usages, services collectifs, commerces)
- Redonner des marges de manœuvre aux élus afin qu'ils soient acteurs de l'aménagement urbain et renforcer l'ingénierie à destination des particuliers comme des collectivités dans un contexte de complexité des règles et des dispositifs

Exemples de projets exemplaires (projets structurants ambitieux, idées novatrices) :

Pour la CC Dombes :

- Mise en place de chaudières numériques (la chaleur des serveurs numériques est utilisée pour chauffer l'eau par exemple), outil (Dombes renov+) pour

l'accompagnement et le financement de la rénovation énergétique auprès des propriétaires ou l'installation de panneaux photovoltaïques

Pour le PETR Jeune Loire :

- Étude de programmation urbaine sur le tènement du Lycée d'enseignement professionnel de Monistrol sur Loire pour permettre une approche globale de l'aménagement d'un quartier. Les accompagnements financiers sont appréciés (Banque des territoires, ANCT, ADEME) mais ceux de l'État sont complexes à mobiliser en regard de ceux des collectivités (Conseil régional par exemple)

Pour la CC Balcons du Dauphiné :

- Création de bâtiments accueillant différents publics et usages (maternelle, EPHAD, habitations, espaces communs partagés)

Principales évolutions législatives et réglementaires souhaitées :

- Autoriser par défaut les travaux de rénovation énergétique, lister les dérogations et simplifier les contraintes ABF (CC Dombes)
- Créer un portail unique pour l'accès aux aides à la rénovation énergétique (CC Dombes)
- Optimiser le financement de la rénovation énergétique : mieux financer les déficits d'opération, améliorer la fiscalité sur la rénovation, augmenter les plafonds de coûts en centre-ville, encadrer les prix de la rénovation, simplifier les dispositifs ANAH, en limiter les intermédiaires et intégrer les CEE au budget de l'ANAH, financer l'auto-rénovation (CC Porte de Drôme Ardèche)
- Accompagner le changement de modèle d'habitat dès l'école, mieux former les architectes à la rénovation, sensibiliser aux avantages du logement collectif, prévoir dans les PLU des règles en faveur du bien être (îlots de verdure par exemple), aider financièrement l'habitat partagé, mieux définir la notion de logement avec services collectifs (CC Portes de Drôme Ardèche)
- Expérimenter l'allègement des normes handicap dans le cadre d'un CRTE (PETR Jeune Loire)
- Revoir la méthode DPE inadaptée aux logements anciens (PETR Jeune Loire)
- Revoir l'objectif ZAN inadapté aux territoires ruraux (PETR Jeune Loire)
- Faire rayonner la mobilisation des chefs de projets petites villes durables sur les petits bourgs périphériques pour bénéficier de leur expertise ingénierie (PETR Jeune Loire)
- Ouvrir le droit de préemption aux intercommunalités (CC Balcons du Dauphiné)
- Taxer davantage les logements vacants (CC Balcons du Dauphiné)
- Simplifier la démarche de labellisation RGE pour les artisans et développer l'aide à l'ingénierie des PME via les chambres consulaires pour l'obtention du label RGE (CC Balcons du Dauphiné)
- Soutenir plus fortement la sortie de logements vacants, l'habitat passif, la reconstruction sur site

5 – Mobilité

Le seul territoire à avoir traité la thématique mobilité est la CC Dombes Saône Vallée.

Le choix de la thématique est lié à la forte part du transport routier dans les émissions de GES de la CC (50%) et au poids de la voiture dans les déplacements (88%), au rôle d'autorité organisatrice des mobilités que porte la communauté depuis 2021 et aux objectifs volontaristes du territoire pour faire évoluer la situation au regard des enjeux climatiques.

L'initiative CNRt s'inscrit dans une pratique installée de concertation dans le cadre du Plan Climat Air Exergie Territorial approuvé en mars 2023. La réunion s'est organisée autour de 5 ateliers couvrant les principaux enjeux de mobilité du territoire.

Exemples de projets exemplaires (projets structurants ambitieux, idées novatrices) :

- Stratégie de communication/sensibilisation: faire sortir la société de la culture voiture en s'adressant aux plus jeunes, prescripteurs pour leurs parents. Développer l'information, les challenges et animations en entreprises et dans les villages, faire vivre les plateformes et réseaux de co-voitureurs
- Recherche d'adaptation du matériel roulant pour diversifier son usage, d'uniformisation de l'information voyageur et de la tarification, d'ajustement de l'offre de bornes de recharge aux besoins (bornes mobiles), d'agrément national des modèles de bornes de recharge électriques, d'optimisation des trajets qui ne peuvent être évités (auto-école solidaires pour transporter des seniors ou autres publics)
- Mobilisation de financements pour développer les aides financières pour le vélo (des entreprises pour les employés, pour l'achat de vélo, pour le développement d'infrastructures) et aux publics vulnérables (subvention permis et train, prime covoiturage, mise à disposition de véhicule si urgence, réparation et conversion de vélo, garages mobiliz pour réparations à coût réduit)
- Développement de services tels que plateforme centralisant l'ensemble des solutions de déplacement dont le co-voiturage, prestations cyclistes (taxi vélo, vélo bus, vélo cargo, ...), offre aux publics fragiles (service d'accompagnement à l'utilisation des TC, hotline téléphonique, ateliers numériques pour faciliter l'accès aux données, plateforme d'entraide Bip pop pour coordonner en autonomie un bénévolat sur l'aide à la mobilité des publics vulnérables)

Principales évolutions législatives et réglementaires souhaitées :

- Lutter contre l'optimisation fiscale du versement mobilité en le transférant au Conseil régional
- Renforcer la réglementation en faveur de l'emport des vélos dans les bus et cars, et favoriser leurs aménagements intérieurs permettant de capter tous les publics en atténuant les conflits d'usage (PMR, poussettes, vélos ...)
- Apporter un soutien financier massif aux collectivités pour compenser l'absence de modèle économique viable pour les bornes de recharge électrique

- Fiabiliser les bornes de recharge électrique par agrément des modèles, simplifier le dispositif monétique pour permettre une mise en œuvre par les collectivités et imposer un affichage transparent des tarifs
- Faire évoluer la réglementation pour baser l'obligation d'installation sur un schéma directeur validé (et non sur le nombre de places d'un parking)
- Assouplir la loi ZAN et la réglementation des aménagements routiers pour mieux intégrer le vélo
- Imposer la prise en compte du vélo dans les projets d'aménagement urbain et d'implantation des entreprises
- Développer des aides spécifiques aux publics vulnérables (bus scolaires accessibles et gratuits, tarification TC nationale, autopartage avec flottes des entreprises et des collectivités, imposition réduite pour les personnes vivant et travaillant sur le même territoire)
- Repenser l'aménagement du territoire pour limiter les mobilités contraintes (encadrer les prix du foncier pour réduire l'étalement, remettre des commerces dans les centres bourgs, réduire la dangerosité des routes, faciliter la création d'emplois dans les zones péri-urbaines, sensibiliser les organismes d'aide à l'emploi aux conséquences des offres en termes de mobilité)